



17ème législature

Question N° : 2881	De Mme Lise Magnier (Horizons & Indépendants - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche (MD)
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Difficultés de l'institut de formation en psychomotricité de La Sorbonne	Analyse > Difficultés de l'institut de formation en psychomotricité de La Sorbonne.
Question publiée au JO le : 17/12/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

Mme Lise Magnier appelle l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'institut de formation en psychomotricité de la Sorbonne université (IFP). Il s'agit historiquement du premier lieu d'enseignement de la psychomotricité (en France et dans le monde) à l'hôpital Pitié Salpêtrière. Cette formation universitaire de qualité est aujourd'hui en péril. De nombreux psychomotriciens, venant parfois des départements limitrophes à la région parisienne comme la Marne, ont été formés dans cette université, de nombreux départements n'accueillant pas d'institut de formation et Paris étant plus accessible que d'autres villes universitaires. La profession de psychomotricien est citée et plébiscitée dans de nombreux plans de santé publique (stratégies nationales au sujet des troubles du spectre de l'autisme, des troubles neurodéveloppementaux, de la douleur, du cancer, des situations de « Burn-out », des personnes âgées, de la petite enfance, etc.). L'IFP Sorbonne université est reconnu pour la qualité de son enseignement et son engagement pour la pérennité et l'évolution de la profession et plus largement du soin en France. Aujourd'hui, le financement de l'IFP est remis en question car supporté uniquement par la région Ile-de-France et la faculté de santé Sorbonne université. Un communiqué de presse datant du 29 novembre 2024 par M. Bruno Riou, doyen de la faculté de santé et Mme Nathalie Drach-Teman, présidente de Sorbonne université précise les conséquences de cette réduction du financement. Dans un premier temps, il serait question de réduire drastiquement les effectifs et donc la diffusion de cet enseignement de qualité. À moyen terme, l'existence même de l'IFP pourrait être remise en cause, faisant alors disparaître une part d'histoire de la psychomotricité, mais également un lieu d'échanges, de réflexions et de transmission, moteur et créatif dans le monde de la santé. Par ailleurs, des efforts ont été fait pour réduire les coûts, notamment concernant les locaux d'enseignements et la mutualisation de plusieurs enseignements avec d'autres filières paramédicales (orthophonistes, orthoptistes). Cette gestion économe et raisonnée ne peut se substituer au financement de l'État, reconnaissant alors l'importance de former les futurs soignants en lien avec les stratégies exposées par le ministère de la santé. La prise en compte d'un enseignement cohérent et riche de son histoire, au regard des risques pesant aujourd'hui sur ce haut lieu de l'enseignement des psychomotriciens, ne peut qu'être soutenu au niveau politique afin que perdure une qualité des soins toujours renouvelée pour les patients. Aussi, elle lui demande quelles actions il compte mettre en œuvre pour le maintien de la formation actuelle des psychomotriciens par l'IFP Sorbonne université avec des financements adaptés à sa réalité et ses besoins.